

## édito *Un esprit de Reconquête*

Ce trimestre d'ouverture de la chasse reste un temps fort pour tous les chasseurs et pour votre Fédération. Il marque le début de la saison cynégétique qui correspond à la mise en œuvre du plan d'actions stratégiques que j'ai annoncé au cours de l'Assemblée Générale d'Avril dernier. C'est une véritable politique de reconquête que nous mettons en place :

- Reconquête des chasseurs
- Reconquête des biotopes et de la Biodiversité
- Reconquête du petit gibier en renforçant les populations
- Reconquête de l'image de la chasse auprès des citoyens et de la société

La reconquête des chasseurs par une démarche active et dynamique est lancée depuis le premier trimestre 2016 en faisant des chasseurs deux-sévriens de véritables Ambassadeurs de la Chasse. Nous avons besoin de vous pour réussir à renouveler nos adhérents qui sont indispensables à l'avenir de votre association et de la chasse en Deux-Sèvres. Deux actions sont lancées : l'examen du permis de chasser à 0€ et le parrainage de chasseurs ayant leur permis et qui ne l'ont pas validé depuis plus de 3 ans. Les premiers résultats sont encourageants, ils doivent être « boostés » en mettant à profit cette période pendant laquelle nous préparons la saison à venir.

La constitution de l'Association des Jeunes Chasseurs en juin est une réussite. Nos jeunes et nouveaux chasseurs ont répondu présents. Ils ont déjà programmé leur plan d'action pour la prochaine saison. Leur implication dans les réunions, la qualité de leurs réflexions et des problématiques discutées représentent pour moi des signes très encourageants pour l'avenir. Les futurs responsables de la chasse deux-sévrienne sont sans doute parmi eux.

Cette année encore, nous poursuivrons et nous accentuerons nos actions en faveur des Biotopes et de la Biodiversité. C'est par la gestion des espaces que nous réussirons à renforcer les populations de faisans et de perdrix. Notre démarche globale de territoire mise en place pour corriger les effets de l'évolution des paysages et des pratiques agricoles intensives constitue l'axe fondamental de nos actions en faveur du petit gibier. L'équipe technique de votre Fédération s'investit sans compter dans ce projet en mettant l'accent sur la régulation des prédateurs. C'est en rééquilibrant les territoires que nous réussirons Ensemble la reconquête du petit gibier qui constitue la base de notre chasse deux-sévrienne.

La reconquête de la place de la chasse dans la société : un enjeu majeur pour la chasse et les chasseurs. Etre reconnu par les citoyens en tant qu'acteurs de la gestion de l'Environnement et de la Nature, nous permet de prendre toute notre place dans la société qui se dirigera prioritairement vers nous en tant que véritables aménageurs de territoires. Ce rôle est à l'inverse de celui que les anti-chasses et nos détracteurs veulent nous donner. Dans ce domaine, le citoyen est le seul juge, la reconquête de notre image est en route. Nous sommes reconnus par l'administration, les institutions et les collectivités territoriales départementales et régionales. Notre action est plus forte que la démagogie... D'ailleurs, notre investissement auprès des jeunes scolaires et des enseignants dans le cadre de l'EDUCATION à la NATURE est récompensé. C'est 2 800 élèves qui ont participé à nos animations, un record !

Notre stratégie de Reconquête est lancée. Nous réussirons avec vous, si vous agissez en véritables Ambassadeurs de la Chasse. Je compte sur vous.

C'est un vaste programme qui vous est confié et que vous mettrez en œuvre dans cette période d'ouverture où notre esprit est rempli de projets.

Bonne ouverture à tous, très bonne saison ! Prenez du plaisir. ■

# Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 14 avril 2016 à Bocapôle de Bressuire

**L**e Président Guy GUEDON ouvre la séance à 09h15 en remerciant les nombreux adhérents ayant répondu à la convocation à cette Assemblée Générale.

Le Président remercie également les différentes personnalités présentes aux travaux de cette matinée, parmi lesquelles figurent notamment M<sup>me</sup> Annick PAQUET, Sous-Préfète de BRESSUIRE, M. Jean-Marie MORISSET, Sénateur, M<sup>me</sup> Delphine BATHO et M. Jean GRELLIER, Députés, M. Gilbert FAVREAU, Président du Conseil Départemental, MM. Alain JACOBSONE et Frédéric HENNEQUIN, Directeur et Directeur Adjoint de la Direction Départementale des Territoires et M. Jean-Marc RENAudeau, Président de la Chambre d'Agriculture.

Avant de donner l'ordre du jour, le Président rend hommage au Président d'Honneur de la Fédération, Yves GIRAUD, décédé fin février. Une minute de silence est observée.

En respect de l'article 11 des statuts de la Fédération Départementale des Chasseurs des Deux-Sèvres, le bureau du Conseil d'Administration est désigné comme celui de l'Assemblée Générale. La totalité des votes, soit à main levée, soit à bulletins secrets, émanant des représentants et délégués de votes des 195 ACCA et Sociétés Communales, 163 chasses privées et 4 personnes votant à titre individuel, est placée sous le contrôle de Maître LE BRUN, Huissier de Justice.

Le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 16 avril 2015, qui a été publié dans la « Lettre du Président » numéro 77 de juillet 2015. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

M. GUEDON donne ensuite la parole à Géraud BAUDON, Secrétaire général, pour le compte-rendu

d'activités de l'année écoulée. Ce rapport est co-présenté avec les responsables des trois Commissions Fédérales, M<sup>me</sup> Marylène PAPIN pour la Communication, M. Jacques GOURDON pour le Grand Gibier et M. Jean-François CHOLLET pour la Gestion de la Petite Faune Sauvage et des Espaces.

Dans son propos introductif, M. BAUDON donne le bilan des validations annuelles du permis de chasser. Avec 12 500 validations délivrées, c'est une nouvelle érosion de 2,8% qui est constatée. Selon le sondage effectué auprès de 242 chasseurs n'ayant pas renouvelé leur permis en 2015, les problèmes de santé interviennent pour 27%, le manque de temps pour 22%, l'absence de petit gibier pour 14%, les difficultés financières pour 11% et l'âge pour 4,7%.

Au niveau des inscriptions à l'examen du permis de chasser, un net fléchissement est également enregistré avec 213 candidats contre 284 l'année précédente.

Face à cette érosion, le Secrétaire général évoque la mise en place en 2016 des deux opérations de reconquête du nombre de chasseurs : l'examen du permis de chasser à 0€ et celle du parrainage de chasseurs inactifs depuis plus de 3 ans par des chasseurs en activité, avec une remise de 40€ sur la validation 2016/2017 accordée au parrain et au filleul.

M<sup>me</sup> Marylène PAPIN, au titre de la Commission Communication, retrace les différentes actions en la matière de l'année dernière.

Pour aborder l'éducation à la nature, un film tourné en grande partie dans les Deux-Sèvres est diffusé. Plus de 2 000 élèves ont été concernés par les interventions dans les temps scolaires et périscolaires, interventions bien souvent greffées à des opérations de reboisement.

Elle revient par la suite à différentes manifestations événementielles destinées au grand public, telles que

« la nuit du lièvre », « un dimanche à la chasse », mais aussi les journées à thème sur la bécasse des bois, les oiseaux d'eau, la découverte du Marais Poitevin et celle de la grande faune.

Fut également organisée, pour la première fois, une matinée intitulée « le chasseur et son chien ». Plusieurs nouveaux chasseurs furent intéressés par ce thème qui sera certainement reconduit.

Cette partie liée à la communication est terminée avec la présentation par Arnaud CHABAUTY, membre du Service Technique, du nouveau site Internet de la Fédération mis en ligne début avril.

M. Jacques GOURDON, responsable de la Commission Grand Gibier, donne le bilan des prélèvements de sangliers qui s'élève à 1 430 animaux.



Les deux évolutions pour la chasse de cette espèce, instaurées lors de la dernière campagne (abrogation de la suspension du mardi et Quota Maximum Autorisé à 5 animaux pour toute battue organisée) n'ont pas suscité de réactions majeures.

En matière de dégâts aux récoltes agricoles, ils restent maîtrisés avec environ 60 000€ d'indemnités au 30 juin 2015. Ce niveau de dommages ayant permis de constituer des réserves financières substantielles autorise une nouvelle diminution de la contribution de chaque chasseur pour 2016/2017 (3€ contre 5 précédemment).

Pour le chevreuil, eu égard aux densités actuelles, les propositions d'attributions pour la prochaine période triennale seront selon les secteurs stables, voire à la hausse.

M. GOURDON informe l'Assemblée Générale d'une probable anticipation du tir du chevreuil à l'approche et à l'affût au 1<sup>er</sup> juin dès cette année. Par contre, il exprime ses réticences sur les conséquences du tir à plomb de ce grand gibier, comme le souhaitent certains chasseurs deux-sévriens.

A la fin de son intervention, Jacques GOURDON attire l'attention de la salle sur la problématique de la tuberculose bovine suite aux deux cas découverts dans le département. Les effets sur la grande faune pourraient être dramatiques en cas de contamination. Le rôle des chasseurs sur le plan de la vigilance sanitaire doit être renforcé et devient primordial.

Responsable de la Commission Gestion de la Petite Faune Sauvage et des Espaces, M. Jean-François CHOLLET dresse le bilan des actions d'aménagement des territoires avec notamment les opérations de replantations et la mise en place de différents types de couverts environnementaux. A ce niveau, plusieurs conventions ont été signées, cette année, soit avec des particuliers (THEBAULT à AUGÉ), soit avec des collectivités dans le cadre de la Trame Verte et Bleue (BRION PRES THOUET, L'ABSIE, AZAY-LE-BRULÉ, FORS, PERIGNE) ou bien dans celui de diagnostics et de conseils (Ville de BRESSUIRE).

Dans un second temps, M. CHOLLET retrace la dernière campagne pour le petit gibier, marquée par une reproduction médiocre du lièvre et de l'avifaune, mais aussi par l'absence de migrateurs en raison de la douceur de l'automne et de l'hiver.

La prédation ayant un impact non négligeable sur les densités des petits gibiers, il revient sur la politique d'encouragement pour réguler les prédateurs par la mise en place d'un réseau d'animateurs de terrain, la signature d'une convention avec le Groupement Départemental des Gardes Particuliers et Piégeurs, le développement d'actions de chasse collectives de renard, mais aussi celui de types de prélèvements comme le déterrage et le tir d'été.

M. CHOLLET termine son exposé, en s'interrogeant sur la place des chasseurs dans la société. Il considère que le chasseur doit promouvoir infatigablement cet art de vivre face à certaines idéologies qui constituent une menace réelle à court terme pour les fondements de notre société contemporaine.



M. Jack RAMBAULT, Trésorier, donne ensuite lecture du bilan financier du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2015, dont les chiffres ont été arrêtés par le Conseil d'Administration, après vérification du Cabinet d'expertise comptable C.G.F. Audit.

Le total des produits du fonctionnement général s'élève à 1 448 678,73€ et celui des charges à 1 389 670,66€, soit un excédent de 59 008,07€.

Pour le compte « dégâts de grand gibier », les recettes sont 247 830,18€ et les dépenses de 153 169,44€, soit un résultat positif de 94 660,74€. Cet excédent, cumulé aux réserves spécifiques de ce compte, porte celles-ci à 402 895,48€ au 30 juin 2015.

Pour 2014/2015, après rapprochement des comptes « fonctionnement général » et « dégâts de grand gibier », le résultat net comptable est de 153 668,81€.

L'équilibre du compte de bilan est de 1 979 486€.

Après le rapport du Commissaire aux comptes, M. Lionel TESSON, de la Société IN EXTENSO, trois résolutions sont soumises par vote à main levée, à l'adoption de l'Assemblée Générale.

**1<sup>ère</sup> résolution** : L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire aux Comptes sur les résultats clos au 30 juin 2015, approuve les comptes de la Fédération, tels qu'ils ont été présentés dans ces rapports.

**2<sup>e</sup> résolution** : L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs de leur gestion, au titre de l'exercice 2014-2015.

**3<sup>e</sup> résolution** : Les comptes de la Fédération, couvrant la période du 01/07/2014 au 30/06/2015, sont caractérisés par les données suivantes :

- Un total du bilan de 1 979 486€ ;
- Des produits d'exploitation de 1 660 018€ ;
- Un résultat net comptable positif de 153 669€, après consolidation, se décomposant :
  - du résultat du service « général » de..... + 59 008€ ;
  - et du résultat du service « dégâts » de.... + 94 661€.

Cette ventilation résulte de l'obligation qui est faite aux Fédérations de tenir des comptabilités distinctes concernant notamment ces deux services.

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de procéder aux affectations suivantes, au titre de l'exercice clos le 30 juin 2015 :

- Le résultat du service « général » au compte de report à nouveau du service « général » pour la somme de 59 008€.
- Aux réserves immobilisées du service « général », la somme de

31 188€ correspondant à l'ajustement au 30/06/2015 de la valeur nette comptable des immobilisations de ce service, par transfert sur le report à nouveau du service « général ».

- Le résultat du service « dégâts » au compte de report à nouveau débiteur du service « dégâts » pour la somme de + 94 661€.

Après affectation, le solde des comptes de fonds associatifs se présente ainsi :

Libellés	Comptes de la F.D.C.
Réserves de gestion	869 021€
Réserves immobilisées	282 784€
Report à nouveau créditeur	361 899€

Ces trois résolutions sont adoptées à l'unanimité.

Le Trésorier présente ensuite les budgets prévisionnels pour l'exercice 2016/2017.

Pour les dégâts de grand gibier, il a été tenu compte du niveau des réserves (plus de 400 000€), mais aussi de la stabilité des indemnisations des dommages (80 000€). Pour équilibrer cette partie du budget à 172 650€, il est proposé une diminution de la contribution de chaque chasseur de 5€ à 3€, ainsi qu'une baisse du coût des bracelets (chevreuil à 25€ et cerf à 100€).

Pour le budget de fonctionnement, il a été élaboré sur une base d'une érosion de 4% du nombre de chasseurs. De plus, il intègre une participation de 3€ par chasseur pour deux opérations de reconquête de chasseurs (examen du permis de chasser à 0€ et parrainage de chasseurs inactifs). Pour équilibrer celui-ci à hauteur de 1 450 690€, il est pressenti une cotisation fédérale pour 2016/2017 de 80,50€.



## VOEUX

### VOEU N° 1

*Il est demandé, si les consignes de sécurité ne sont pas réunies pour le tir à balle, l'autorisation de pouvoir tirer le chevreuil à plomb, à moins de 30 mètres (plomb n° 1 et n° 2), dans le département des Deux-Sèvres.*

*Cette disposition déjà acceptée dans tous les départements limitrophes aux Deux-Sèvres (Charente, Charente Maritime, Maine et Loire, Vendée et Vienne) permettrait également de mieux réguler le renard lors de ces mêmes battues.*

POUR 4504 VOIX      CONTRE 5852 VOIX

### VOEU N° 2

*Il est demandé l'autorisation de pouvoir tirer le renard à plomb dans les Deux-Sèvres durant les battues aux sangliers dès l'ouverture anticipée, soit du 15 août à l'ouverture générale de la chasse, afin de réguler la prolifération des nuisibles*

POUR 5988 VOIX      CONTRE 4368 VOIX

L'adhésion territoriale reste maintenue au même coût qu'en 2015/2016.

Globalement, le prix du timbre fédéral 2016/2017 serait donc de 83,50€ (80,50€ pour le fonctionnement général et 3€ pour les dégâts de grand gibier).

Suite à la présentation de ces budgets, l'approbation de la résolution suivante est sollicitée :

**4<sup>e</sup> résolution** : A la suite de la présentation du budget 2016/2017 par le Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale approuve ce prévisionnel caractérisé par :

- un équilibre entre les produits et les dépenses pour la partie du fonctionnement général à hauteur de 1 450 690€ ;
- également un équilibre entre recettes et charges pour les dégâts à hauteur de 172 650€.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Avant de passer à l'examen des vœux, M. Guy GUEDON porte à la connaissance de l'Assemblée, les propositions des périodes de chasse de la campagne 2016/2017 qui seront transmises à Monsieur le Préfet et qui seront soumises à la prochaine Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage :

- **Ouverture du sanglier** : 15 août 2016
- **Ouverture générale** : 11 septembre 2016
- **Ouverture du lièvre** : 25 septembre 2016
- **Fermeture de la perdrix** : 11 novembre 2016
- **Fermeture du lièvre** : 11 décembre 2016
- **Fermeture du faisan** : 15 janvier 2017
- **Fermeture générale** : 28 février 2017

Le Président demande ensuite aux participants habilités à voter à se prononcer sur les deux vœux figurant sur le premier bulletin. Ces vœux émanent des adhérents de la Fédération et sont présentés conformément aux règles statutaires.

M. Christian DECOU, Président de l'ACCA de ST MARTIN DE BERNEGUE, porteur du premier vœu relatif au souhait de pouvoir tirer le chevreuil à plomb

(n° 1 et 2) est convié à expliquer les fondements de la requête.

En l'absence de M. Loïc POUPARD, Président de l'ACCA de ST MARTIN DE SANZAY, protagoniste du second vœu sollicitant la possibilité d'utiliser des munitions à grenaille de plomb pour réguler les renards lors des battues aux sangliers pendant la période d'ouverture spécifique allant du 15 août à l'ouverture générale, M. GUEDON donne lecture du texte du vœu.

L'intégralité des textes de ces vœux ainsi que les résultats figurent dans un encadré joint à ce compte-rendu.

Le Président invite ensuite la salle à prendre en main le second bulletin de vote concernant le renouvellement de la moitié du Conseil d'Administration.

Neuf candidats, dont six membres sortants, postulent aux huit postes à pourvoir. Seuls les nouveaux candidats sont appelés à s'exprimer à la tribune. Pour les sortants, une simple présentation est faite en quelques mots par le Président.

Il est précisé que le mandat d'un administrateur est, conformément aux statuts, de six ans et il est également rappelé les modalités de représentation des membres du Conseil d'Administration, tant sur le plan géographique que sur le type de chasse communale ou privée.

Pour les postes à pourvoir, sont candidats par zone :

#### **Zone de BRESSUIRE-THOUARS**

- Représentant la chasse communale (1 poste à pourvoir) :  
**Michel GREAU**, administrateur sortant
- Représentant la chasse privée (1 poste à pourvoir) :  
**Rodolphe NAULEAU**

#### **Zone de PARTHENAY**

- Représentant la chasse communale (2 postes à pourvoir) :  
**Gérald BAUDON**, administrateur sortant  
**Jean François CHOLLET**, administrateur sortant  
**Vincent DEMARLY**

#### **Zone de NIORT**

- Représentant la chasse communale (1 poste à pourvoir) :  
**Guy TALINEAU**, administrateur sortant

#### **Zone de ST MAIXENT L'ECOLE - MELLE**

- Représentant la chasse communale (2 postes à pourvoir) :  
**Marc DUDOGNON**, administrateur sortant  
**Jacques GOURDON**, administrateur sortant
- Représentant la chasse privée (1 poste à pourvoir) :  
**Paul DUPUIS**

*Le résultat de ce vote est annexé au présent compte-rendu.*

L'ensemble des bulletins de vote est recueilli sous urnes fermées sous le contrôle de Maître LE BRUN avant le dépouillement s'opérant immédiatement dans une salle annexe. Les résultats sont donnés pendant le banquet qui suit l'Assemblée Générale.

Après la pause, le Président GUEDON fait état de son rapport moral qui se trouve en annexe de ce compte-rendu.

M. Jean-Marc RENAudeau, Président de la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres, se félicite des partenariats engagés avec la Fédération des Chasseurs en matière de biodiversité. Ils ont commencé avec l'action IBIS dans le Thouarsais et se sont poursuivis avec le programme Leader Bocage sur la valorisation et la pérennisation des haies, les animations des groupes territoriaux dans l'Airvaudais et désormais Agrifaune dans le Pays Mellois. Ces actions constituent aujourd'hui un réseau de références.

Les autres éléments qui associent les agriculteurs avec les chasseurs sont les Comités de Vigilance Locaux par rapport aux dégâts de gibier, mais aussi les opérations de régulation de certaines espèces, comme les corvidés au moment des semis.



## **Renouvellement du Conseil d'Administration**

### **1 - ZONE DE BRESSUIRE-THOUARS**

#### **1 Représentant la chasse communale**

**Michel GREAU**,  
Président de l'ACCA de GLENAY, administrateur sortant

**REELU 8380 VOIX**

#### **1 Représentant la chasse privée**

**Rodolphe NAULEAU**,  
Chasse Privée, MONTIGNY

**ELU 7834 VOIX**

### **2 - ZONE DE PARTHENAY**

#### **2 Représentants la chasse communale**

**Gérald BAUDON**,  
Trésorier de l'ACCA d'IRAIS, administrateur sortant

**REELU 8241 VOIX**

**Jean-François CHOLLET**,  
Secrétaire de l'ACCA de DOUX, administrateur sortant

**REELU 7987 VOIX**

**Vincent DEMARLY**,  
Membre de l'ACCA de PRESSIGNY

**1152 VOIX**

### **3 - ZONE DE NIORT**

#### **Représentant la chasse communale (1 poste à pourvoir)**

**Guy TALINEAU**,  
Membre de l'ACCA de ST REMY, administrateur sortant

**REELU 8347 VOIX**

### **4 - ZONE DE SAINT MAIXENT L'ECOLE-MELLE**

#### **Représentant la chasse communale (2 postes à pourvoir)**

**Marc DUDOGNON**,  
Président de l'ACCA BRIOUX SUR BOUTONNE,  
administrateur sortant

**REELU 8079 VOIX**

**Jacques GOURDON**,  
Président de l'ACCA de ST MARTIN LES MELLE, administrateur sortant

**REELU 8182 VOIX**

#### **Représentant la chasse privée (1 poste à pourvoir)**

**Paul DUPUIS**,  
Chasse Privée, ST LEGER DE LA MARTINIÈRE

**ELU 8140 VOIX**

Pour M. RENAUDEAU, la chasse et l'agriculture sont deux activités incontournables de nos territoires ruraux et la continuité des partenariats développés vont dans leur intérêt.

M. Gilbert FAVREAU, Président du Conseil Départemental des Deux-Sèvres, souhaite que le département continue d'apporter à la Fédération tout l'appui et la collaboration nécessaire aux actions de préservation de la biodiversité et d'éducation à l'environnement. Pour lui, dans une société quelque peu divisée, avec une population majoritairement urbaine connaissant mal les choses de la campagne, il appartient aux ruraux d'expliquer concrètement la nature.

M. FAVREAU se réjouit de l'expérimentation qui s'est mise en place ces dernières semaines sur le site de BIODYSSEE pour la préservation et la reproduction de souches naturelles de perdrix grises. Ce travail est conduit en relation entre le département, la Fédération et le Centre National de la Recherche Scientifique de CHIZE.

Enfin, le Président départemental exprime sa satisfaction de l'efficacité des parlementaires dans les débats portant sur la loi biodiversité, en évitant notamment l'absorption de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage au sein de l'Agence de la Biodiversité.

M. Jean GRELLIER, Député des Deux-Sèvres, en associant à ses propos M<sup>me</sup> Delphine BATHO, affirme que la façon d'agir des chasseurs par rapport aux territoires, à leur activité, est très complémentaire de l'ensemble de la vie de nos territoires. Il revient sur les interventions lors de la discussion parlementaire sur la loi Biodiversité, en assurant que la chasse a été particulièrement défendue par une certaine transversalité existante entre les divers courants politiques. Celle-ci a permis de mener un débat avec pragmatisme et équilibre laissant penser que la publication du texte final correspond à l'intérêt de l'ensemble des acteurs du territoire.

M<sup>me</sup> Annick PAQUET, Sous-Préfète de BRESSUIRE, conclut cette Assemblée Générale en soulignant que

l'action des chasseurs va bien au-delà de l'action de chasse proprement parler. Le monde de la chasse contribue, en effet, largement à la reconquête de la biodiversité.

Les services de l'Etat et la Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres partagent un objectif commun, celui d'assurer une gestion durable de la faune sauvage et maintenir l'équilibre de la nature.

L'Assemblée Générale est close à 13h15, avec la remise de cadeaux à M. Jack RAMBAULT, ayant décidé de ne pas solliciter un nouveau mandat, après avoir siégé au sein du Conseil d'Administration pendant 31 années en qualité de Trésorier.

Pour poursuivre cette journée, les congressistes sont invités à se retrouver pour le banquet traditionnel durant lequel seront décernées les médailles et les diplômes récompensant les responsables cynégétiques méritants. ■



## Guy GUEDON réélu président de la Fédération

Au lendemain de son renouvellement partiel (8 membres), effectué lors de l'Assemblée Générale à Bressuire le 14 avril dernier, le Conseil d'Administration de la Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres s'est réuni le 16 juin 2016 pour élire son bureau pour les 3 années à venir.

Sans surprise, Guy GUEDON a été reconduit dans ses fonctions départementales.

Gilles GUILBARD renouvelle ses responsabilités de vice-président.

De même, Gérald BAUDON occupe à nouveau le poste de secrétaire général. Il est désormais assisté de Pascal BAILLIER, en tant que secrétaire adjoint.

Le principal changement se situe au niveau de la trésorerie. Suite au départ de Jack RAMBAULT qui avait assuré la mission de trésorier pendant 31 années, Guy TALINEAU a accepté ce poste, avec pour adjoint Jacky DIACRE.

Le bureau fédéral a pris officiellement ses fonctions au 1<sup>er</sup> juillet 2016, et ce jusqu'au 30 juin 2019.



## Bilan des accidents de chasse

L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et la Fédération Nationale des Chasseurs ont dressé le bilan des accidents de chasse intervenus sur le plan national lors de la saison 2015/2016.

Le nombre total d'accidents relevés lors de la dernière campagne s'élève à 146 (122 en 2014/2015). 65% des accidents se produisent au cours d'une chasse aux grands gibiers, et 83% des victimes sont des chasseurs.

Sur les 146 accidents, 10 ont été mortels (14 l'année précédente), dont trois par auto-accident. Deux non-chasseurs figurent parmi les victimes.

Bien que le nombre d'accidents mortels soit le plus bas jamais enregistré, la vigilance reste de mise.

Les principales causes de ces accidents tragiques relevés en 2015/2016 sont :

- Le tir sans identification,
- Le tir en direction de la traque ou sans prise en compte de l'angle des 30°
- L'absence de matérialisation des 30°
- Le départ intempestif de l'arme.

Au travers de ces chiffres, se traduit l'investissement des Fédération Départementales des Chasseurs en matière de sécurité, tant sur le plan réglementaire (mesures prises dans les schémas départementaux de gestion cynégétique) qu'au niveau des formations des organisateurs de battues et des chasseurs.

Dans les Deux-Sèvres, plusieurs formations sont programmées dans ce cadre (voir l'agenda des prochaines formations).

# Allocution du Président

## Guy Guédon



Monsieur le Préfet,  
Madame la Sous-Préfète,  
Monsieur le Président du Conseil Départemental,  
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires,  
Madame et Messieurs les Parlementaires,  
Messieurs les Directeurs,  
Mesdames et Messieurs les Élus,  
Chers Collègues, Chers Amis, Mesdames, Messieurs,

Notre Assemblée Générale est orientée sur la **Reconquête avec l'esprit d'ouverture et les actions qui doivent prévaloir dans la conduite de cette politique**. En conséquence, je n'évoquerais pas les sujets et les dossiers qui ne sont pas dans cette ligne et qui sont régulièrement alimentés par nos opposants et leurs disciples. En effet, nous sommes au cœur d'événements tragiques qui marquent notre quotidien. L'information, qu'elle soit écrite, radiophonique ou audiovisuelle, traite quotidiennement de sujets de manière alarmiste et démoralisante avec la montée de l'intégrisme, de pensées et d'actions, y compris au plus proche de nous. Ce sont des problématiques que nous ne pouvons pas oublier mais je vous propose pendant quelques instants de les mettre de côté pour nous tourner vers les sujets importants pour l'avenir de la chasse et des chasseurs.

Je vais commencer par les aspects législatifs et règlementaires qui nous concernent et qui influenceront notre avenir.

- La loi **reconquête de la Biodiversité**, qui était en discussion depuis notre dernière Assemblée Générale, a fait l'objet d'un vote le 18 mars à 02h45 du matin, après 3 jours et 3 nuits de débats à l'Assemblée Nationale, après avoir fait l'objet de travaux et de votes importants au Sénat. Le vote définitif de la loi devrait intervenir avant la fin juin. Je m'associe à la Fédération Nationale des Chasseurs pour saluer devant vous l'exceptionnelle mobilisation des parlementaires de toutes tendances politiques qui ont défendu ensemble une Ecologie de bon sens qui respecte clairement celles et ceux qui agissent au quotidien pour le maintien de la biodiversité. Madame et Messieurs les parlementaires deux-sévriens et les représentants, qui êtes à nos côtés, aujourd'hui, je vous remercie très sincèrement et du fond du cœur pour votre engagement et le soutien sans faille que vous avez apporté aux amendements présentés par la Fédération des Chasseurs. Je sais que vous faites partie de ceux qui se sont impliqués dans les débats et les votes pour soutenir une approche moderne et ambitieuse de la défense de la Biodiversité. Encore un grand merci. Je sais que les chasseurs Deux-Sévriens peuvent compter sur vous. A l'occasion de cette loi de la reconquête de la Biodiversité, la Fédération des Chasseurs ne s'est pas contentée de

combattre les amendements anti-chasse. Elle a apporté une contribution positive au maintien de la Biodiversité qui a toujours été le parent pauvre des politiques publiques. Nous avons voulu que la protection de la Nature ne soit plus fondée sur les interdictions et la mise sous cloche de certains espaces naturels dits remarquables. Maintenant, nous devons rassembler tous les acteurs ruraux pour qu'ils s'investissent dans leur rôle d'utilisateur-défenseur de la biodiversité ordinaire. C'est une politique que la Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres a engagé, depuis plusieurs années, en étant dans ce domaine un véritable précurseur. C'est cette politique « **Biodiversité et Territoire** » qui nous fait reconnaître par la société, les citoyens et les institutions locales et territoriales.

- **La sécurité publique et la sécurité sanitaire** sont revenues sur le devant de la scène. Sous prétexte de terrorisme, la Commission Européenne tente de remettre en cause la directive « Armes » de 2008 au titre que les détenteurs d'armes de chasse ou de tir sportif seraient soupçonnés d'alimenter les trafics d'armes. C'est un sujet très sérieux à double titre. Au niveau de la sécurité nationale, la présence importante d'armes de guerre sur notre territoire est intolérable. Mais le problème n'est pas récent et il doit être combattu. Par contre, la possession d'armes de chasse par les chasseurs semble très éloignée de cette problématique. En effet, toutes les armes de chasses sont déclarées et répertoriées ainsi que leurs détenteurs. Leur classification actuelle en fonction de leur dangerosité est connue et respectée par toute la filière. Les règles de détention, de stockage et de transport sont clairement définies et ces informations ont été portées à la connaissance des chasseurs. Je profite de cette occasion pour rappeler à ceux qui seraient négligents, qu'ils sont verbalisables et qu'ils font porter la conséquence de leur comportement sur tous les chasseurs. Sur ce dossier, la Fédération Nationale est mobilisée en participant activement au Comité Guillaume Tell qui regroupe toutes les associations d'utilisateurs légaux d'armes de chasse, de tir, de collection, ainsi que les armuriers et les distributeurs d'armes, de munitions, d'équipements et d'accessoires pour la chasse et le tir sportif. Soyez assurés que ce Comité défend avec conviction nos intérêts auprès de la Commission Européenne et le Ministère de l'Intérieur. Très concrètement pour nous chasseurs, il y a aujourd'hui menace sur la détention et l'utilisation des fusils semi-automatiques, les 3 coups, dont bon nombre de chasseurs sont détenteurs.

- **Au niveau de la sécurité sanitaire**, c'est le dossier des munitions et de l'utilisation du plomb qui revient sur le devant de la scène. Des études sont en cours afin de mesurer la nocivité du plomb pour la faune terrestre, les humains et les sols. Ce n'est pas une chose simple de démontrer le faible impact de nos munitions sur l'environnement dans cette période où la société est en recherche de sécurité alimentaire.

- **Dans les domaines sanitaires**, l'extension de la zone touchée par la tuberculose bovine fait peser un risque sur la faune sauvage. Sur les 2 cas Deux-Sévriens, nous avons été épargnés. Mais pour combien de temps ? La régulation des populations de blaireaux est une priorité. Cette espèce est très sensible à cette bactérie et peu devenir rapidement un vecteur de diffusion.

Dans ce volet sanitaire, la recrudescence de la grippe aviaire fait peser un lourd tribut aux éleveurs de palmipèdes du Sud-Ouest. Cette épizootie n'est pas sans conséquence sur les espèces chassables et la chasse, particulièrement pour les détenteurs d'appellants. La commission sanitaire de la Fédération Nationale des Chasseurs est très mobilisée sur ce dossier car les spécialistes pensent que l'Influenza Aviaire Hautement

Pathogène s'est installée durablement dans notre région et connaîtra des alternances de périodes de rémission et de périodes d'épidémie.

Sur le volet législatif et réglementaire, je me dois d'évoquer **le dossier de la fusion des communes et la situation des ACCA**. La loi sur les ACCA a été écrite et votée dans un contexte où la fusion des communes n'était pas d'actualité. Elle précise qu'il n'y a qu'une ACCA par commune. Face au mouvement rapide de certaines collectivités en 2015 et aux problèmes que pouvaient poser la fusion des ACCA imposée par la fusion des communes en créant une commune nouvelle, nous avons anticipé la situation en sollicitant une audience auprès de Monsieur le Préfet. Après avoir exposé les problèmes induits par cette nouvelle situation et mesuré les enjeux sur les décisions communales, Monsieur le Préfet et les Directions des Services de la Préfecture présents ont validé le maintien de la situation territoriale des ACCA en l'état. Monsieur le Préfet, je vous remercie très sincèrement de l'écoute et de l'attention que vous avez portée sur ce dossier. Vous avez privilégié l'intérêt des territoires et des citoyens. De notre côté, nous avons déjà intervenu l'hiver 2014/2015 auprès des instances nationales pour demander que les démarches soient entreprises pour faire évoluer la loi. A ce jour, le Sénat a voté favorablement un texte pour le maintien de la territorialité des ACCA. Quelques amendements sont en cours de discussion et nous espérons que la rédaction finale et le vote à l'Assemblée qui suivra conforteront la position des chasseurs et des collectivités locales.

Pour conclure cette thématique législative, j'ai conservé l'évènement majeur pour notre territoire : **LA REFORME TERRITORIALE** créant notre nouvelle Région Administrative « Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes », en attendant son appellation définitive. Elle représente le plus grand territoire français avec 12 départements et 15,5% de la superficie, c'est l'équivalent de l'Autriche. C'est la première région agricole d'Europe, elle exporte plus de 6 milliards d'Euros de produits agricoles. Avec ses 210 000 chasseurs, elle représente près de 20% des chasseurs de France. Pour nous, c'est une véritable opportunité, une nouvelle Fédération Régionale des Chasseurs est en cours de constitution. Cette nouvelle F.R.C. représente un pôle puissant en mettant en synergie nos forces politiques, scientifiques et techniques. Elle représente une puissance pour représenter et défendre le monde de la chasse du fait de notre territoire, du nombre de chasseurs, de la diversité des biotopes, de la diversité des modes de chasse. De plus, malgré nos différences culturelles, nous partageons une valeur commune qui est représentée par la chasse populaire avec un nombre important d'ACCA. C'est une opportunité d'avoir une véritable politique régionale et des orientations stratégiques d'avenir qui nous permettront de prendre toute notre place dans les institutions et dans les territoires, celle que nous méritons et qui nous était refusée. Le Président de Région, Alain ROUSSET est un chasseur passionné. Il saura nous écouter et arbitrer les dossiers de manière équitable. Cette Fédération Régionale est à construire rapidement. Ce chantier est avant tout un chantier humain. C'est de la volonté et de l'engagement des hommes qui vous représentent, vous les chasseurs d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, que dépend l'avenir de cette belle aventure pour la chasse de demain.

Au niveau national, nous avons commencé à **faire reconnaître les valeurs économiques et écologiques de la chasse** en réalisant une étude socio-économique en deux parties : une première qui est publiée sur la valeur économique et une seconde sur les effets positifs de la chasse pour les territoires et pour la biodiversité. Elle nous permettra de mieux appréhender les actions concrètes des chasseurs en faveur de la Nature et de mieux légitimer la chasse dans les services écosystémiques et dans le marché émergent de la « compensation écologique ».

Sur le plan économique la chasse, c'est 3,6 milliards d'euros de chiffre d'affaires ; le tennis, c'est 2,2 milliards et la pêche 2,1 milliards. C'est aussi plus de 2 milliards de valeurs ajoutées à l'économie nationale, chaque chasseur contribue à hauteur de 1 136€ / an à la richesse de notre pays. Vous conviendrez que dans cette période difficile, ce n'est pas rien...

Au niveau social, c'est 25 800 emplois (ETP), 70 chasseurs = 1 emploi à plein temps. La chasse française compte 1 141 000 pratiquants, dont 55% sont des actifs et près de la moitié a moins de 55 ans. Le chasseur est éco-citoyen, 48% des chasseurs s'impliquent dans le bénévolat, ce qui représente 78 millions d'heures et 50.000 emplois en équivalent plein temps.



Je m'excuse de vous assommer avec tous ces chiffres. Ils peuvent vous paraître énormes, ils le sont !! Ne les retenez pas, vous les retrouverez sur le site de la Fédération Départementale des Chasseurs des Deux-Sèvres. N'ayez pas peur de les diffuser, vous devez être fiers de faire partie d'une filière qui contribue au développement de notre pays. Tout cela se réalise avec l'argent des chasseurs pendant que certains qui nous combattent vivent avec l'argent public.

Après ce tour d'horizon national, **quelles sont les perspectives pour notre Fédération Départementale ?**

Dans un contexte de baisse de nos effectifs, nous devons redresser la tête et conduire **une politique de Reconquête** :

- **Reconquête des chasseurs**
- **Reconquête des biotopes et de la biodiversité**
- **Reconquête du petit gibier en renforçant les populations**
- **Reconquête de l'image de la chasse et des chasseurs auprès des citoyens et de la société**

1 – **La reconquête des chasseurs** par une démarche active et dynamique qui fera de vous les chasseurs Deux-Sévriens des Ambassadeurs de la Chasse. Nous avons besoin de vous tous pour réussir.

Pour cela, nous avons mis en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 une action vers les nouveaux chasseurs : **l'examen du permis de chasser à 0€ pour TOUS** afin de renouveler la population de chasseurs et encourager ceux dont le coût ferait hésiter. Cette action n'est pas totalement nouvelle car elle se pratiquait avec réussite à l'occasion des Foires Expositions.

Une deuxième action d'envergure se mettra en place pour la prochaine saison : le **PARRAINAGE**. En effet, nous avons observé que plus de 1 000 chasseurs étaient titulaires du permis de chasser et ne validaient plus leur permis annuel. C'est un vivier important que nous devons réactiver. Pour cela, je vous fais appel pour devenir parrain. Vous bénéficierez ainsi d'un avantage financier sur votre prochain permis. Le principe est très simple :

- **Vous parrainez un ami chasseur qui n'a pas validé son permis depuis plus de 3 ans et vous bénéficierez d'un chèque de 40€ sur votre prochaine validation.**
- **Votre filleul bénéficiera également d'un chèque de 40€ sur sa validation.**

Bien entendu, 1 parrain ne peut avoir qu'un seul filleul.

Les Fédérations qui ont pratiqué cette démarche obtiennent un taux de validation de 75 % par les filleuls en 2<sup>e</sup> année.

L'objectif de ces actions est de stabiliser nos effectifs par une reconquête de 150 à 200 chasseurs par an. Cet objectif sera largement dépassé si chaque chasseur s'implique pour réaliser sa mission d'ambassadeur de la chasse. C'est important pour la chasse Deux-Sévrienne et les territoires.

Une troisième action en direction des jeunes chasseurs va voir le jour au cours du deuxième trimestre avec la création de l'Association Jeunes Chasseurs Deux-Sévriens. Une première réunion est programmée le 29 avril à laquelle tous les chasseurs de moins de 35 ans sont invités. Je compte sur vous pour encourager les jeunes de votre commune à participer. L'objectif est de redynamiser notre Fédération en prenant en compte la vision des jeunes sur la chasse et les actions utiles à son développement.

2 – Cette année encore, nous poursuivons et nous **accentuerons nos actions en faveur des biotopes et de la Biodiversité**. Nous devons accélérer ces projets en développant des partenariats. C'est en reconstituant des écosystèmes que nous réussirons à développer la petite faune gibier et la faune ordinaire. En effet, la diminution, voire la disparition d'espèces d'oiseaux non chassables, doit nous interpeller et nous devons recréer des conditions favorables à toutes les espèces. Pour réussir, les partenariats sont indispensables. Avec le monde agricole, qui s'engage de plus en plus dans une démarche d'évolution des pratiques culturales, en y associant des plantations de haies ou en laissant repousser des haies existantes, en implantant également des bandes enherbées à base de semences d'espèces mellifères pour favoriser les pollinisateurs indispensables à la vie. Cette année, c'est plus de 600 hectares qui ont été mis en place.

Partenariat **avec les communes** qui disposent d'espaces importants qui ne sont pas valorisés et qui constituent des réserves de biodiversité considérables. Comme cela a été signalé dans les comptes rendus des commissions, la Fédération des Chasseurs a accompagné 5 communes dans le projet régional « Trame Verte, Trame Bleue ». Nous avons également accompagné des communes dans la gestion des fauches des bords de chemins afin de favoriser l'épanouissement des fleurs champêtres utiles à la biodiversité. Après les conventions de gestion de petits espaces communaux signées avec les communes d'Ardin, Mazières-en-Gâtine, St Martin-de-Sanzay et Saint-Loup-sur-Thouet, la signature récente de la convention **avec la Ville de Bressuire et ses communes déléguées** constitue la concrétisation de notre démarche dans les territoires ruraux. Cette convention porte sur la gestion des espèces (lapins et sangliers) sur le territoire du golf et ses environs. Elle porte également sur la gestion des espaces représentés par les délaissés communaux en collaboration avec les Services Techniques de la ville. Ce projet consiste à implanter des bandes herbagées d'espèces florifères et mellifères correspondantes aux espèces emblématiques du Bocage. Des panneaux éducatifs seront disposés pour informer les citoyens et des actions d'Education à la Nature seront engagées auprès des scolaires avec le soutien de la ville. Ce projet d'envergure a été concrétisé par la volonté des élus de la ville et des responsables de votre Fédération. Permettez-moi de remercier publiquement Monsieur le Maire de Bressuire pour son engagement dans ce projet avec les chasseurs, merci aux chevilles ouvrières et aux premiers volontaires : Messieurs les Maires délégués de Terves et de St-Sauveur accompagnés par le directeur des services techniques de la ville. Je suis fier de ce projet. C'est la reconnaissance de nos compétences dans ces domaines. Il sera la tête de pont de notre démarche auprès des collectivités territoriales qui s'engageront auprès de la Fédération des Chasseurs pour gérer la biodiversité ordinaire de leur territoire.

3 - Notre **démarche globale de territoire** fait la part belle au **renforcement des populations de faisans et de perdrix**. Malgré les difficultés souvent rencontrées nous devons poursuivre dans ce sens, c'est à ce prix que nous intéresserons les jeunes chasseurs. La Commission « Gestion de la Petite Faune Sauvage et des Espaces » a consacré une large place à ce chapitre. Nous intensifierons notre démarche en accentuant notre **intérêt sur la qualité des oiseaux de repeuplement**. Les résultats observés montrent que c'est un facteur déterminant avec la régulation des prédateurs. **L'étude sur la perdrix grise**, dans les communes du sud du département débutée l'été 2015, a constitué le déclencheur d'une démarche d'un enjeu considérable pour les territoires emblématiques de cette espèce. En effet, la mise en place d'un élevage

conservatoire de perdrix grises de souche dans le cadre de Biodyssée permettra de posséder des oiseaux ayant les qualités requises pour réussir. Ces oiseaux proviennent du Conservatoire des souches naturelles de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. Le suivi par le Centre National de la Recherche Scientifique et l'Université d'Angers assure le caractère scientifique au protocole d'élevage et d'observation dans le milieu naturel. Tout cela a été possible grâce à l'accord du Conseil Départemental, propriétaire des lieux. Monsieur le Président, vous nous avez accueillis et écoutés. Notre projet représente un enjeu patrimonial pour le territoire et vous nous avez accordé votre confiance. Je vous remercie très sincèrement de votre engagement à nos côtés. Les chasseurs savaient qu'ils pouvaient compter sur vous, vous leur aviez dit à cette tribune l'an passé. Soyez assuré de leur gratitude.

4 - **La reconquête de la place de la chasse dans la société** : un enjeu majeur pour la chasse et les chasseurs : Etre reconnu par les institutions, être reconnu par la société, être reconnu par les citoyens pour être écoutés et pour être entendus. Ainsi, être de véritables acteurs. Nous serons reconnus si notre Environnement valide que le monde de la Chasse et des Chasseurs est utile. La chasse ne sera pas reconnue que sur le seul acte de chasse.

Pour atteindre ces objectifs, nous devons être dans une démarche globale :

#### **Territoire – Biodiversité - Nature et Développement Durable**

**L'Education à la Nature**, doit prendre en compte toutes ces dimensions et être un maillon majeur de notre image. C'est la démarche que nous avons choisie d'adopter depuis plusieurs années. Nous la développons avec succès. Nous pouvons dire qu'à ce jour nous avons réussi. La démarche « Education à la Nature » conduite par la Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres a constitué récemment une référence Nationale en étant présentée au dernier Congrès de la Fédération Nationale des Chasseurs à Paris. Nous poursuivons cette stratégie en partageant la politique Nationale « Etre leader National en matière d'Education à la Nature ».

**Pour conclure**, je réitère mes remerciements à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Directeur Départemental des Territoires ainsi qu'à leurs services pour leur collaboration et leur appui.

Je réitère mes remerciements à Madame et Messieurs les Elus et Parlementaires pour votre écoute et vos interventions en faveur de la chasse française et de la chasse deux-sévrienne, en particulier.

Je veux remercier publiquement mes collègues et mon équipe du Conseil d'Administration pour leur implication dans la vie fédérale. Ils ont contribué avec beaucoup d'assiduité au travail qui vous a été relaté dans les rapports des différentes commissions.

J'associe à ces remerciements tous les collaborateurs, Claude notre Directeur, toute l'équipe technique et le personnel administratif qui ont œuvré pour la mise en place d'actions sur le territoire et auprès des chasseurs pour que la politique que nous souhaitons conduire soit appliquée.

**Je suis fier de vous !** Poursuivons ensemble nos actions de RECONQUETE avec force et conviction. Nous réussirons ENSEMBLE notre mission auprès des chasseurs Deux-Sévriens pour que la chasse Deux-Sévrienne soit utile aux citoyens et à la société. Elle sera reconnue comme un acteur incontournable de nos territoires ruraux. **C'est le challenge que je vous propose. Nous serons fiers de le gagner !** ■

Guy GUEDON



Suite aux différentes épizooties d'influenza aviaire, les services de l'Etat, dont les agents de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, ont reçu pour instruction de réaliser différents contrôles (sanitaires en particulier) dans les élevages détenant du gibier.

La détention et le lâcher de gibiers à plumes dans le milieu naturel sont soumis à plusieurs dispositions réglementaires édictées par le Code de l'Environnement et divers arrêtés ministériels.

Schématiquement, la détention de moins de 100 appelants, ou celle, à des fins d'agrément ou de consommation personnelle, de gibiers (perdrix, faisans) sur la même base chiffrée, ne présente pas de contraintes administratives majeures.

Par contre, dès lors que les oiseaux sont introduits dans la nature (repeuplement, tir...) ou que le nombre d'appelants dépasse la centaine, il est obligatoire de détenir un **Certificat de Capacité** pour les espèces concernées, et une **Autorisation d'Ouverture d'Etablissement**, délivrés l'un et l'autre par la Direction Départementale des Territoires, sur instruction d'un dossier. Le tableau ci-dessous stipule les formalités à remplir. Leur non-respect est assimilé à un délit.



Conditions d'élevage, de détention ou de lâcher dans le milieu naturel	Réglementation	
Elevage d'agrément de faisans, canards ou perdrix (moins de 100 spécimens) non destinés à l'introduction dans le milieu naturel.	Sans formalité	
Détention d'Appelants Anatidés	<u>Moins de 100 oiseaux :</u> - tenue d'un registre - déclaration auprès de la FDC - marquage des oiseaux	<u>Plus de 100 oiseaux :</u> - Certificat de capacité - Autorisation d'Ouverture d'Etablissement - Tenue d'un registre - Déclaration auprès de la FDC - Marquage des oiseaux
Détention et élevage de faisans, de canards et/ou de perdrix (plus de 100 individus au total), quelle que soit leur destination.	- Certificat de capacité - Autorisation d'Ouverture d'Etablissement	
Elevage de faisans et perdrix, dans le but de les lâcher dans le milieu naturel. (les dispositifs de pré-lâcher détenant brièvement des oiseaux issus d'un élevage référencés ne sont pas considérés comme élevage)	- Certificat de capacité - Autorisation d'Ouverture d'Etablissement	
Elevage de canards colvert en vue de leur introduction dans le milieu naturel	- Certificat de capacité - Autorisation d'Ouverture d'Etablissement	
Elevage de jeunes dans le but de vente sur Internet pour repeuplement	- Certificat de capacité - Autorisation d'Ouverture d'Etablissement	
Introduction de jeunes oiseaux dans une volière anglaise (acclimatation inférieure à 1 mois)	Sans formalités (marquage des canards colvert obligatoire)	
Achat d'œufs puis élevage pour introduction dans une volière anglaise	- Certificat de capacité - Autorisation d'Ouverture d'Etablissement	

## Rencontres Saint-Hubert

Les prochaines rencontres départementales Saint-Hubert, qualificatives aux rencontres régionales, puis nationales, auront lieu le samedi 15 octobre 2016 à Villiers-en-Plaine.

Ces rencontres sont ouvertes aux chasseurs avec chiens d'arrêts ou spaniels.

Pour toute inscription (35€ par chien) ou renseignements, contactez Jacques SURAULT (05 49 09 75 10 ou 06 74 47 35 58) ou Roland SANTOIRE (05 49 35 54 33 ou 06 84 58 31 52).





# Ouverture générale de la Chasse : le 11 septembre 2016

L'arrêté préfectoral signé le 22 juin 2016 fixe les périodes de chasse des gibiers sédentaires dans les Deux-Sèvres pour la campagne 2016/2017.

L'ouverture générale de la chasse interviendra le **dimanche 11 septembre 2016 à 8h**, à l'exception de la commune de Niort, sur laquelle la chasse ouvre le 25 septembre.

Le 25 septembre sera également la date d'ouverture du lièvre sur le plan départemental, espèce soumise à la réglementation du plan de chasse (bracelet obligatoire).

Pour les ouvertures spécifiques intervenant préalablement au deuxième dimanche de septembre, celle du chevreuil à l'approche ou à l'affût est désormais fixée au 1<sup>er</sup> juin, et par voie de conséquence, le tir du renard est autorisé dans les mêmes conditions que pour le chevreuil à partir de la même date (tir à balle et avec des armes licites pour le grand gibier. La 22LR n'est pas autorisée pendant la période allant du 1er juin au deuxième dimanche de septembre).

Comme les années antérieures, la chasse du sanglier commence le 15 août, avec une possibilité d'anticipation au 1<sup>er</sup> août, en cas de dommages avérés et sur autorisation préfectorale.

Si la chasse du sanglier ne peut s'effectuer qu'en battues de 5 tireurs minimum avec tir à balle obligatoire, l'évolution prise en considération cette année, suite au vœu exprimé par l'Assemblée Générale d'avril 2016, est l'autorisation de tirer le renard avec des munitions de grenaille de plomb, (ou de substitution dans les zones humides), au cours de ces battues aux sangliers.

Pour les dates de fermeture, celle de la perdrix est le 11 novembre, celle du lièvre le 11 décembre, et celle du faisane le 15 janvier 2017. Bien entendu, en fonction des décisions de chaque association, ces dates peuvent être antérieures.

Pour toutes les autres espèces, notamment migratrices, dont le calendrier est déterminé par arrêtés ministériels, chaque chasseur doit se référer au dépliant joint à sa validation annuelle, mais aussi au règlement intérieur de son association.



## **Parrainez un chasseur « inactif » et économisez 40€ sur votre validation 2016/2017**

*En 2016, la reconquête des chasseurs est l'une des priorités de la Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres.*

*Dans ce cadre, une opération visant les chasseurs ayant suspendu la pratique de la chasse depuis au moins trois ans a été lancée.*

*Chaque chasseur en exercice est directement impliqué dans la réussite de cette opération.*

*En effet, il peut devenir le parrain d'un chasseur « inactif ».*

### **Des avantages financiers**

*Le parrain et le filleul bénéficient l'un et l'autre d'un remboursement de 40€ sur leur validation annuelle du permis de chasser pour la saison cynégétique 2016/2017. (Cette offre ne concerne que la validation annuelle du permis de chasser pour les Deux-Sèvres).*

*Vous avez certainement un membre de votre famille qui ne chasse plus depuis ces dernières années.*

*Persuadez-le de reprendre un permis pour redécouvrir et partager à nouveau les plaisirs et les émotions de la chasse. Son titre permanent du permis de chasser est toujours valable, il n'a aucune formalité, ni examen à passer pour reprendre une validation.*

*En parrainant un ancien chasseur, devenez un ambassadeur de la chasse deux-sévrienne.*

**Pour tous renseignements,  
contactez le secrétariat de la Fédération au 05 49 25 05 00.**

## **La déclaration de piégeage valable 3 ans**

L'arrêté du 28 juin 2016 vient de modifier celui du 29 janvier 2007 fixant les dispositions relatives au piégeage des animaux classés nuisibles.

Désormais, la déclaration de piégeage qui doit être effectuée en mairie pour tout type de piégeage, y compris les cages-pièges, qui était jusqu'alors « annuellement valable jusqu'au 30 juin de l'année cynégétique en cours », est « valable trois ans à compter de la date de visée par le maire de la commune où est pratiqué le piégeage ».

De même, si l'obligation de visiter tous les pièges de manière journalière demeure, cette visite devra être effectuée au plus tard à midi.

### **L'électronique au service des piégeurs**

La surveillance des pièges à distance entre dans la réglementation du piégeage. En effet, le piégeur peut utiliser un dispositif de contrôle à distance, tel qu'une balise électronique, lui permettant de constater si le piège a capturé ou non un animal.

Ce dispositif enregistre la date et l'heure d'activation du piège qui en est équipé.

Lorsque ce dispositif est opérationnel sur un type de piège de catégorie 1,3 ou 4, la visite doit intervenir au plus tard dans les deux heures qui suivent le lever du soleil, si l'activation du piège équipé a lieu de nuit. Si cette activation s'enclenche après le lever du soleil, le piégeur a 5 heures pour se déplacer.

# Tout mettre en œuvre pour réguler les prédateurs

S'il y a un point qui ne souffre d'aucune contestation, c'est, depuis ces dernières années, la recrudescence des prédateurs, notamment du renard, aussi bien dans les territoires de plaine qu'en bocage.

Il ne faut pas être scientifique pour l'attester. Il suffit de regarder les bilans des battues, de piégeage, ou encore ceux des Indices Kilométriques d'Abondance issus des recensements nocturnes d'après chasse. En 10 ans, l'indice moyen est passé, sur le plan départemental, de 1.1 à 2.7 renards aux 10 km.

Croire, comme certains protectionnistes, que cette augmentation de la population vulpine n'a pas d'impact sur la faune sauvage, gibier mais aussi protégée, est une totale hérésie...



Comme en attestent les garde-manger découverts lors des déterrages, le renard ne se nourrit pas seulement de campagnols ... Cela est également vrai pour d'autres espèces prédatrices, dont on sous-estime les dégâts causés, même s'ils sont difficilement mesurables, comme la fouine, mais également les corvidés (corneille noire et pie bavarde).

Comment gérer notre petit gibier sans penser à aménager nos territoires, mais aussi à réguler les prédateurs ? L'un sans l'autre est invivable pour le développement des densités de perdrix, faisans et lièvres, dont la courbe de présence (il faut bien le reconnaître) est inversement proportionnelle à celle du renard...

Face à ce constat de terrain, la régulation des prédateurs est devenue une priorité urgente pour tous les chasseurs, ne devant pas seulement reposer sur quelques uns dans une commune. C'est l'affaire de tous les chasseurs.

Une régulation qui ne doit pas seulement être cantonnée à des interventions le plus souvent hivernales d'après-chasse. Elle doit devenir permanente douze mois sur douze.

Pour cela, différents outils et pratiques sont à notre disposition :

- **Le piégeage**, bien entendu. Sur ce point, il est nécessaire de motiver les piégeurs en considérant leur rôle essentiel, ce qui favorisera le recrutement de nouveaux pratiquants. Certes, le piégeage n'est pas inné. Mais toutes les techniques s'acquièrent par la formation d'abord, puis par la pratique par la suite. La mise en place par la Fédération Départementale des Chasseurs des Deux-Sèvres d'un réseau départemental par secteurs a pour objectif de stimuler la pratique du piégeage en facilitant l'échange de techniques entre piégeurs. Les premiers résultats de cette action sont d'ailleurs encourageants en la matière.

- **Le déterrage**, partout où cela est possible. Une trentaine d'équipages de vénerie sous terre est agréée dans les Deux-Sèvres. Ces équipes peuvent intervenir toute l'année, y compris sur les Réserves de Chasse et de Faune Sauvage, sans autorisation spécifique.

- **Les battues administratives** : Organisées sous l'autorité d'un lieutenant de louveterie et sur autorisation administrative sur déclaration de dommages, elles permettent de réguler les prédateurs par tir toute l'année, y compris en période de fermeture de la chasse et sur les Réserves de Chasse et de Faune Sauvage.

- **Les battues classiques** : La réglementation permet de chasser le renard de la mi-août à la fin mars. Du 15 août à l'ouverture générale, le tir du renard est autorisé lors des battues aux sangliers. Depuis cette année, même si le tir à balles du sanglier est obliga-

toire, l'utilisation de grenaille de plomb (acier ou autres substitutions dans les zones humides) est autorisée pour le renard.

Par ailleurs, de l'ouverture générale à la fin février, il est conseillé d'effectuer des battues spécifiques aux renards. Cette pratique est trop souvent négligée, alors que le renard présente un réel intérêt de chasse, et un renard tiré à l'automne ne participe pas à la reproduction.

Entre le 1<sup>er</sup> mars et le 31 mars, le tir du renard est également possible, y compris sur les Réserves de Chasse et de Faune Sauvage, mais sur autorisation préfectorale. Au-delà du 31 mars, ce tir peut être prolongé, mais uniquement sur autorisation préfectorale sur des terrains consacrés à l'élevage avicole.

- **Le tir à l'approche ou à l'affût** : Cette pratique est en pleine évolution. Elle a l'avantage de pouvoir tirer dès le 1<sup>er</sup> juin désormais les renards, et notamment les renardeaux, soit à l'aube, soit au crépuscule, à des moments de la journée où les animaux sont à la recherche de leur nourriture.

Pour ce faire, il faut nécessairement être titulaire d'une autorisation de tir à l'approche ou à l'affût du chevreuil. Mais aujourd'hui, quasiment tous les territoires sont bénéficiaires d'un plan de chasse « chevreuil » et peuvent exercer cette forme de régulation.

La seule contrainte est de tirer les renards entre le 1<sup>er</sup> juin et l'ouverture générale de la chasse, à balle exclusivement, et avec armes licites pour la chasse des grands gibiers (la 22LR est interdite durant cette période).

## Un dimanche à la chasse



Pour la 4<sup>e</sup> année, la Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres renouvelle sa participation à l'action de communication nationale « un dimanche à la chasse » programmée le **dimanche 16 octobre 2016**.

Chaque association de chasse deux-sévrienne est invitée à relayer sur son territoire cette opération en conviant des non-chasseurs à découvrir la chasse, mais aussi le rôle et l'investissement des chasseurs dans la préservation de la biodiversité.

Le panel des modes de régulation à disposition est donc suffisamment large pour que tous les chasseurs se sentent concernés et agissent dans la régulation des prédateurs tout au long de l'année dans l'intérêt du renforcement des populations de petits gibiers.



# La Fédération Régionale des Chasseurs « Nouvelle-Aquitaine » créée

La réforme territoriale a eu pour effet le redécoupage des régions françaises. La chasse n'échappe pas à cette conséquence, avec une nouvelle cartographie des fédérations régionales des chasseurs qui épouse celle des régions administratives.

Réunis tout récemment à Périgueux, les 12 présidents, accompagnés de leur Conseil d'Administration, ont donc porté sur les fonts baptismaux la Fédération Régionale des Chasseurs « Nouvelle-Aquitaine », englobant les anciennes structures d'Aquitaine, du Limousin, et du Poitou-Charentes.

## **Guy GUEDON, président.**

Cette nouvelle entité représente 210 000 chasseurs. Elle sera la plus importante en effectifs sur le plan national et s'étendra sur plus de 15% du territoire métropolitain. Elle aura sans aucun doute une forte représentativité et des atouts à faire valoir au niveau régional, mais aussi national.

Le Conseil d'Administration s'est doté le jour même de cette assemblée constitutive de son bureau. C'est un deux-sévrien, Guy GUEDON, qui a reçu l'approbation de ses collègues pour assurer la présidence. Il sera entouré dans sa mission par 3 vice-présidents : Bruno MEUNIER (Charente), Christian GROLEAU (Haute-Vienne) et Philippe ETCHEVESTE (Pyrénées-Atlantiques). Le trésorier est Jean-Roland BARRERE (Landes) et le secrétaire Christophe BOUYER (Charente-Maritime).

## **Education à la nature**

Les responsables cynégétiques se sont déjà accordés sur les missions à conduire en priorité en matière de biodiversité, dans lesquelles les chasseurs sont devenus des acteurs incontournables. Gestion des espèces, des espaces, mais aussi changement climatique sont des axes qui vont mobiliser les élus et les professionnels du monde de la chasse dans les prochains mois. L'autre épine dorsale de cette Fédération Régionale va être l'éducation à la nature. De par leur connaissance de la faune, leur investissement au quotidien dans l'aménagement des milieux naturels, leur implication dans le maintien de la biodiversité, leur rôle dans la veille sanitaire comme dans celui de la régulation des espèces invasives, les chasseurs sont aujourd'hui des acteurs essentiels de la protection de la nature capables de faire partager leur savoir.

## **Prochaines formations**

### **Hygiène alimentaire**

**sur une demi-journée, au siège de la Fédération des Chasseurs à La Crèche (contrôle de la venaison).**

- > vendredi 7 octobre 2016 à 14h
- > samedi 8 octobre 2015 à 8h

### **Sécurité**

**sur une demi-journée, au ball-trap de Sainte-Néomaye.**

- > vendredi 16 septembre 2016 (matin)
- > vendredi 16 septembre 2016 (après-midi)
- > mardi 20 septembre 2016 (matin)
- > mardi 20 septembre 2016 (après-midi)
- > mercredi 21 septembre 2016 (matin)
- > mercredi 21 septembre 2016 (après-midi)
- > samedi 24 septembre 2016 (matin)
- > mardi 27 septembre 2016 (matin)
- > mardi 27 septembre 2016 après-midi)

### **Piégeage**

**sur une journée et demie au siège de la Fédération des Chasseurs à La Crèche.**

- > lundi 19 septembre (journée complète)
- > samedi 24 septembre 2016 (journée complète)

### **Tireur**

**sur une demi-journée au ball-trap de Sainte-Néomaye.**

- > mardi 28 septembre 2016 (matin)
- > mardi 28 septembre 2016 (après-midi)
- > vendredi 30 septembre 2016 (matin)
- > vendredi 30 septembre 2016 (après-midi)

### **Nouveaux responsables cynégétiques**

**sur une demi-journée au siège de la Fédération des Chasseurs à La Crèche**

- > vendredi 16 septembre 2016 à 14h30
- > vendredi 23 septembre 2016 à 14h30

Renseignements et inscriptions au 05 49 25 05 00